



Peut-on tout faire sur sa propriété

Par **charnay**, le **27/07/2009** à **21:45**

Bonjour,
Nous habitons une maison individuelle entourée de 600 m² de terrain. Nos 7 autres voisins autour ont la même surface. Nous sommes donc assez proches les uns des autres et tous propriétaires. Le dernier arrivé il y a 2 ans stocke sur son terrain, mais au regard de tous (non couvert), 11 véhicules épaves qui n'ont pas bougé depuis 2 ans. La gêne est visuelle. A-t-on un recours juridique puisque ces véhicules inesthétiques sont sur sa propriété ?
Merci de votre éclairage.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **17:54**

Bonjour,
S'agit-il d'un lotissement comportant un règlement commun ?
Vous pouvez saisir le maire (à 7, vous aurez plus de poids) et aussi saisir la préfecture, les services de l'hygiène, ceux de l'environnement, car ces véhicules risquent de porter atteinte au sol et à la nappe phréatique. Seuls les casseurs professionnels ont le droit de stocker des véhicules-épaves.